





Publié le : <b>02 JUIN 2021</b> Certifié exécutoire, Le Maire,	 P/Le Maire par délégation  Alexandra TELLO	DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 02 JUIN 2021
---	--	---

Service : S. EQUIPEMENTS CULTURELS  
Réf : am/fg2021/7080

**CULTURE** - Mise à disposition gratuite du Théâtre Municipal pour l'organisation d'un concert caritatif avec billetterie par le Rotary Club Beziers Sud.  
Le Maire de la Ville de Béziers,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** la délibération en date du 14 décembre 2020, rendue exécutoire le 16 décembre 2020, déléguant au Maire, une partie de ses attributions, notamment en matière de mise à disposition des locaux communaux,

**CONSIDÉRANT** que le Rotary Club Beziers Sud avait programmé un concert caritatif le samedi 21 novembre 2020 au Théâtre Municipal de Béziers,

**CONSIDÉRANT** que la crise sanitaire du Covid-19 a empêché la tenue de ce concert,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'accorder gratuitement le Théâtre Municipal pour ce concert car l'intégralité des recettes sera reversée au profit de la recherche médicale,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** De mettre à disposition gratuitement le théâtre municipal au Rotary Club Beziers Sud le vendredi 11 juin 2021 pour l'organisation d'un concert caritatif « 4 siècles de musique : de Vivaldi à Ennio Morricone » au profit de la recherche sur les maladies dégénératives de la rétine.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser la Commune, par le biais de la régie du Théâtre Municipal, à vendre, pour le compte du Rotary Club Beziers Sud, les billets du spectacle cité précédemment, à encaisser les recettes correspondantes et à les reverser à la dite association au moyen d'un mandat administratif (tarification des billets : 25 euros la place). Cette dernière reversera les bénéfices au profit du « Retinethon ».

**ARTICLE 3 :** De signer la convention établie entre la Ville et le Rotary Club Beziers Sud pour préciser les modalités de mise en œuvre ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Béziers, le

Robert MENARD

Pour le Maire et par délégation  
l'Adjointe au Maire  
Elisabeth PISSARRO

